



Les aides au sport handicap

Du sport partout et vraiment pour tous ! Bien avant que les Jeux paralympiques aient connus le succès que l'on connaît, le Conseil départemental du Gard s'était engagé dans une démarche de soutien au sport handicap. Découvrez ici les dispositifs en place ...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental alloue des aides aux comités de sport handicap.

La collectivité peut également aider les comités et associations sportives "traditionnelles" dans le cadre de leurs projets intégrant les personnes en situation de handicap.

Projets et actions éligibles

- Projets et manifestations,
- Projets d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour qui ?

- Comités "sport adapté" (handicap moral et psychique)
- Comités "Handisport" (handicap physique)
- Associations affiliées à l'une de ces deux fédérations
- Associations sportives classiques intégrant des personnes en situation de handicap

Comment en bénéficier ?

Toute structure intéressée peut contacter le service des sports pour être accompagnée dans le montage de projets.

Tous les documents MDPH à télécharger



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76